

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 6 avril 2022

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Anne BERRIAT	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Cécile GALLIEN	
François GILLARD	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Thierry LATASTE	
Kristina PLUCHET	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Ginette VASTEL	

Pouvoirs

Jean-Louis BEAUD DE BRIVE
Loïc BLONDIAUX
Constance MARECHAL-DEREU
Kristina PLUCHET
Caroline WERKOFF

Salarié.e.s de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Dimitra FINIDORI, chargée de mission
Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission
Salomé SAÏAH, stagiaire

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h05 après s'être assurée que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. DEMANDES D'EXPERTISE ET D'APPUI METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)

- **Convention citoyenne pour le plan de stationnement de la ville d'Arcueil (94)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Nathalie DURAND pour exécuter cette mission d'appui méthodologique.

- **Mise en compatibilité du PLU de Carentan-les-Marais en Normandie impliquée par le projet de construction d'un complexe touristique à visée mémorielle nommé « Hommage aux Héros »**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Laurent DEMOLINS pour exécuter cette mission de conseil, en complément de sa désignation comme garant de la concertation du public sur le projet de complexe touristique à visée mémorielle nommé « Hommage aux Héros ».

II. NOUVELLES SAISINES (L121-8 IICE)

- **Projet de construction d'une ligne de tramway dans la communauté urbaine de Caen la mer Normandie (14)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Communauté urbaine de Caen la mer :
 - Nicolas Joyau, vice-président en charge des mobilités
 - Eric Paris, directeur général des services adjoint
 - Frédéric Norais, directeur du projet tramway
 - Eugénie Faivre-Picard, chargée de communication du projet tramway

Le 1^{er} mars 2022 la CNDP a reçu le courrier de saisine du vice-président de la communauté urbaine de Caen-la-mer pour le projet de corridor Est-Ouest de tramway de cette communauté urbaine. Le responsable de projet présente le contexte territorial et les caractéristiques techniques du projet. Il présente les enjeux et impacts environnementaux du projet, ainsi que les alternatives identifiées à ce stade. Il précise le budget et les financements envisagés du projet ainsi que son calendrier prévisionnel. Après avoir indiqué qu'une première phase d'information sur ce projet avait eu lieu, le responsable du projet présente ses attentes vis-à-vis de la

participation, les marges de manœuvre du public et son souhait que les modalités de participation soient déclinées au plus près du terrain.

Les échanges entre Commissaires et intervenants ont porté sur :

- Les questionnements déjà identifiés autour de ce projet, notamment la tarification et les perspectives de végétalisation,
- Le périmètre géographique de la participation et les équipements nécessaires, tels que les parkings relais, afin d'intégrer les enjeux d'accessibilité du tramway à des personnes géographiquement éloignées.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Bruno BOUSSION et Rémi WACOGNE garants de la concertation préalable.

- **Projet de construction d'équipements industriels de production d'aciers électriques à Mardyck (59) par ArcelorMittal.**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - ArcelorMittal France :
 - Philippe Aubron, COO Finishing
 - Hugues Baudin, directeur programmes ES
 - Anne Thomas, responsable environnement
 - Fabrice Watterlot, manager support environnement
 - Benjamin Brygo, manager support projet ES
- Assistant du responsable du projet (Assistant à maîtrise d'ouvrage, « AMO »)
 - Systra :
 - S. Besnard, consultant concertation
 - H. Perlembou, consultante concertation

Le 23 mars 2022, le directeur général d'ArcelorMittal France a saisi la CNDP du projet de construction d'équipements industriels pour la production d'aciers électriques à Mardyck dans le Nord. Le porteur de projet présente le contexte territorial et les caractéristiques techniques du projet. Il présente les enjeux et impacts environnementaux du projet, ainsi que les alternatives identifiées par les responsables du projet à ce stade. Il précise le budget et les financements envisagés du projet ainsi que son calendrier prévisionnel. Enfin, le responsable du projet présente ses attentes vis-à-vis de la participation, les marges de manœuvre du public et les modalités de concertation qu'il envisage.

Les échanges entre Commissaires et intervenants ont porté sur :

- L'opportunité d'intégrer dans le périmètre de la participation des sites alternatifs, appartenant à ArcelorMittal, qui pourraient accueillir ces nouveaux équipements industriels ;
- Les éléments d'information disponibles sur l'impact du contexte international, le prix du carbone et les modalités de financement du projet.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désigne pour cela Anne-Marie ROYAL et Anne DUBOSC garantes de la concertation préalable.

III. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E (L.121-17 CE)

- **Construction d'un complexe touristique à visée mémorielle nommé « Hommage aux Héros » à Carentan-les-Marais en Normandie (14)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Laurent DEMOLINS garant de la concertation préalable sur le projet de la construction d'un complexe touristique à visée mémorielle à Carentan-les-Marais, en complément de sa désignation pour exécuter la mission de conseil sur la concertation relative à la mise en compatibilité du PLU de CARENTAN-LES-MARAIS, à l'occasion de ce projet.

- **Création d'une nouvelle Unité de Valorisation Energétique (UVE) et d'un nouveau réseau de chaleur à Limoges (87)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Dominique GANIAGE et Catherine TREBAOL garantes de la concertation préalable sur le projet de création d'une nouvelle UVE et d'un nouveau réseau de chaleur à Limoges.

- **Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) à Hersin-Coupigny (62)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Jean-Raymond WATTIEZ garant de la concertation préalable sur le projet d'installation de stockage de déchets dangereux à Hersin-Coupigny.

- **Projet de RER Métropolitain à Bordeaux (33)**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Walter ACCHIARDI et Denis SALLES garants de la concertation préalable sur le projet RER métropolitain à Bordeaux.

PROCÉDURES EN COURS

I. CONSEILS OU AVIS METHODOLOGIQUES

- **Projet d'élaboration d'une charte de la participation citoyenne à Rennes**

Après délibération à huis clos, suite à la démission de la garante Marie GUICHAOUA, pour raisons personnelles, la Commission nationale désigne Karine BESSES pour exécuter cette mission d'appui méthodologique.

- **Concertation nationale sur le système énergétique de demain**

La CNDP recommande qu'une coordination soit mise en place entre le débat public qu'elle organise sur le projet de création des deux premiers réacteurs nucléaires EPR2 à PENLY et la concertation nationale sur le système énergétique global, afin notamment que les conclusions du débat public « réacteurs EPR2 » puissent contribuer à l'élaboration des mesures législatives et réglementaires prévues en matière de politique énergétique. Elle rappelle que le calendrier et les modalités d'organisation du débat public, y compris pour d'éventuelles réunions communes entre ces deux démarches, seront définies par la CNDP.

II. DEBATS PUBLICS

- **Projet d'une première paire de réacteurs EPR2 sur le site de Penly (Normandie), dans le cadre de la proposition d'EDF pour un programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Michel BADRE président de la Commission particulière du débat public. Les membres de cette équipe seront désignés lors des prochaines séances plénières de la CNDP.

III. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Modernisation de la cimenterie de Lumbres**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Eqiom France :
 - Sylvain Codron, coordinateur environnement groupe
 - Luc Cousin, directeur technique et projets
 -
- Assistant du responsable du projet (Assistant à maîtrise d'ouvrage, « AMO »)
 - o Parimage :
 - Simon Bleau
 -
- Garant.e.s CNDP : Anne-Marie Royal et Jean-Michel Stievenard

Le 3 novembre 2022, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de deux garant.e.s, Anne-Marie ROYAL et Jean-Michel STIEVENARD.

Aujourd'hui, le responsable du projet présente le sommaire du dossier de concertation, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de concertation : périmètre, calendrier, dispositifs et contenus.

Concernant la stratégie d'information et de mobilisation, le responsable du projet prévoit, en plus du dossier de concertation et de l'avis réglementaire :

- un kit de communication numérique ;
- un communiqué de presse, notamment dans la presse locale ;
- un site internet

Concernant la stratégie de participation, il prévoit :

- une réunion publique d'ouverture ;
- des rencontres de proximité ;
- des rencontres avec les partenaires ;
- divers ateliers thématiques (« enjeux socio-économiques », « enjeux environnementaux, « chantier », etc) ;
- des rencontres et réunions publiques ;
- des modalités de contributions (coupons T et plateforme en ligne).

Les échanges entre Commissaires et intervenants ont porté sur :

- les éléments d'information disponibles concernant la phase dite « optionnelle » sur les perspectives technologiques de stockage du carbone ;
- les modalités de concertation prévues sur l'opportunité du projet au regard du prix du carbone et des objectifs de décarbonation.

Les équipes du responsable du projet quittent la réunion.

Les échanges entre Commissaires et garants ont porté sur le calendrier de la concertation.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que le dossier de concertation est assez complet et approuve les modalités, le périmètre et le calendrier de cette concertation. Elle rappelle que si la phase dite « optionnelle » du projet nécessitait l'intervention d'un ou plusieurs co-maîtres d'ouvrage, il serait alors nécessaire de saisir à nouveau la CNDP.

La concertation préalable se déroulera du 25 avril au 01 juillet 2022. L'ensemble des modalités de participation seront à consulter sur le site de la concertation.

- **Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de Guyane**

L'organisation d'une concertation préalable a été décidée le 3 mars 2022 sur la modification du Schéma d'Aménagement de Guyane.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de renforcer le garant initialement désigné et désigne pour cela Maryse GAUTHIER nouvelle garante de la concertation préalable, en complément de Jean-Claude MARIEMA, garant désigné le 3 mars 2022.

IV. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Débat public sur le projet de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée et leur raccordement électrique (EOS)**

Personnes présentes :

- Responsables du projet (maîtres d'ouvrage, « MO »):
 - MTE
 - DGEC :
 - Sophie Murlon, directrice de l'énergie
 - Nicolas Clausset, sous-directeur
 - Hermine Durand, cheffe de bureau
 - Lucas Bourgue, stagiaire
 - DREAL Occitanie :
 - Frédéric Autric
 - RTE :
 - Gro de Saint Martin, directrice de programme
 - Yannick Bocquenet
 - Pascale Henaff
- Commission particulière du débat public
Etienne Ballan
Sébastien Fourmy
Antoine Landeau
Arthur Launeau
Dominique de Lauzières

Le débat public sur ce projet s'est achevé le 31 octobre 2021. La CPDP a rendu son compte-rendu du débat deux mois plus tard, le 31 décembre 2021, comprenant 30 demandes de précisions et 29 recommandations. Les responsables du projet ont rendu public leur décision suite au débat public et au compte-rendu de la CPDP le 21 mars 2022. L'ensemble de ces documents est publié sur les sites internet des responsables du projet et de la CNDP.

En séance, les responsables du projet présentent les résultats du débat public de façon chiffrée. Ils résument leurs engagements suite à ce débat.

La CPDP donne son avis sur la qualité de la réponse des responsables du projet et pose des questions complémentaires.

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre la CPDP et les Commissaires.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le compte rendu de la CPDP et la réponse des responsables du projet et désigne Dominique DE LAUZIERES, Arthur LAUNEAU et Antoine LANDEAU garant.e.s de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet. Afin de guider l'engagement de cette nouvelle phase de participation, elle

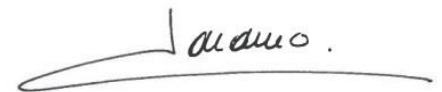
formule un avis globalement positif de la réponse du responsable du projet tout en soulignant les imprécisions et questions ou recommandations qui n'ont pas reçu de réponse complète et argumentée. Elle demande notamment que soient précisées:

- Les critères de choix des zones d'implantation des projets de parcs éoliens au regard des résultats des études environnementales en cours sur l'ensemble du Golfe du Lion ;
- Les modalités d'association du public à la concertation continue, en particulier pour l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offre, afin que celle-ci ne se limite pas à un simple information du public.
- L'articulation du parc commercial avec les expérimentations en cours.

V. INFORMATION DU PUBLIC JUSQU'A L'APPROBATION DU PLAN

- **Projet de cinquième édition du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs**

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide que, conformément à la mission de la CNDP décrite au II de l'article L.121-1 du Code de l'Environnement, Isabelle BARTHE et Philippe QUEVREMONT sont chargé.e.s de veiller au respect des bonnes conditions d'information du public jusqu'à l'approbation du projet de cinquième édition du plan.



Chantal JOUANNO